



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 1 août 2022 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers Léo Lepage-St-Amand, Louis-Marie D'Anjou, Gaëtan Gagné, Réjean Gagné et, madame la conseillère Odile Roy, formant quorum sous la présidence du Maire Réjean Lagacé. Absent : le conseiller Denis Viel  
Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, et Daniel Claveau, directeur des travaux publics.

1- Ouverture

M. le Maire Réjean Lagacé, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
  - 6.1 Services municipaux
  - 6.2 Dossiers des élus
  - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Dépôt des états financiers du deuxième trimestriel
- 8- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste
- 9- Attestation de fin de travaux – Passerelle Cédrico
- 10- 2e Rang (Phase 2) - Décompte #1
- 11- Mandat - MRC - Travaux rue Saint-Jean-Baptiste
- 12- Offre de service pour réaliser l'étude préliminaire du projet Dany Villeneuve
- 13- Voirie rue Ferdinand -Heppell Sud
- 14- Octroi de contrat pour l'inspection des conduites, PACP 2022, à Can-Inspec inc
- 15- Agrandissement du terrain pour le garage municipal
- 16- Nouvelle borne de recharge électrique
- 17- Entente – Convention collective
- 18- Nomination – inspecteur environnement – fosse septique
- 19- Mur temporaire de la rue du Parc
- 20- Dérogation mineure de Jason Beauchemin
- 21- PIIA de Réjean Primard et François Doucette
- 22- Autorisation de la tenue de l'événement — Ascension du Kempt
- 23- Dons
- 24- Affaires nouvelles
  - 24.1 Facture de Construction Causap
  - 24.2 Lettre de reconnaissance pour Fort Causap
- 25- Correspondances
- 26- Période de questions
- 27- Levée de la séance

2022-08-184

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts aux affaires nouvelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

3- Première période de question(s)

Pas de présence citoyenne

- 2022-08-185 4- Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022  
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le procès-verbal du 6 juin 2022.  
La conseillère Odile Roy attire l'attention sur le fait que le procès-verbal de la réunion spéciale du 12 juillet est manquant, elle sera donc ajoutée à la prochaine réunion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2022-08-186 5- Adoption de la liste des comptes  
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller, Réjean Gagné d'adopter la liste des comptes au montant de 266 032.76 \$ et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 6- Rapports divers  
6.1 Services municipaux  
Monsieur Daniel Claveau fait le résumé de son rapport mensuel.  
6.2 Dossiers des élus  
- Réjean Gagné pour CCU : une réunion a eu lieu et les demandes seront discutées plus tard dans la présente réunion. Pour la saison estivale, il n'y a pas de réunion à la CSMM;  
- Odile Roy pour Matamajaw : pas de réunion et les activités vont bon train, le « souper au musée » a été un succès malgré plusieurs absences causées par la covid.  
6.3 Dossiers MRC  
Aucun dossier présenté par M. Le Maire. Pas de réunion pour les mois de juillet.

- 2022-08-187 7- Dépôt des états financiers du deuxième trimestre  
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter le dépôt des états financiers du deuxième trimestre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2022-08-188 8- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste  
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le paiement des factures #60765725, des honoraires de la firme BPR-Infrastructure inc., pour la somme de 7 048.86 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 9- Attestation de fin de travaux – Passerelle MATAMAJAW (Cédrico)  
**Considérant Que** la Ville a octroyé un contrat à PARKO inc. pour la réalisation des travaux de Reconstruction de la passerelle MATAMAJAW;  
**Considérant Que** la municipalité a reçu une entente de contribution financière avec le MTQ le 1er février 2021 dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III – Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif, dont la Ville de Causapscal est admissible à une aide financière pouvant

atteindre un montant maximal de 731 090 \$, pour l'amélioration des infrastructures de transport actif sur son territoire.;

**Considérant Que** la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

**En conséquence :**

2022-08-189

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose appuyée par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

- 1- Que la municipalité atteste de la fin des travaux de Reconstruction de la Passerelle MATAMAJAW;
- 2- Que la municipalité autorise le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTQ en lien avec ces travaux;
- 3- Que la municipalité adopte le rapport des travaux joint à la présente résolution et comprenant le détail des dépenses effectuées et les aides financières reçues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10- 2e Rang (Phase 2) - Décompte #1

2022-08-190

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le paiement du décompte #1 du projet du 2<sup>e</sup> Rang Phase 2, au montant de 163 933 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

11- Mandat - MRC - Travaux rue Saint-Jean-Baptiste

**Considérant que** la Ville de Causapscal, et le ministère des Transports du Québec doivent lancer un appel d'offres pour la réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste

**Considérant que** la Ville doit, dans le cadre de ce projet, octroyer un mandat pour la surveillance des travaux et le contrôle des sols;

2022-08-191

Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de mandater le service de génie de la MRC de la Matapédia pour:

- La surveillance des travaux,
- Le contrôle des sols et des matériaux,

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

12- Offre de service pour réaliser l'étude préliminaire du projet Dany Villeneuve

**Considérant que** la Ville de Causapscal, par la résolution 2022-06-138, a mandaté la MRC pour le futur développement de la rue de M. Dany Villeneuve;

2022-08-192

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de mandater le service de génie de la MRC de la Matapédia, pour effectuer : les relevés terrains, la mise en plan du secteur, l'étude préliminaire et l'évaluation des contraintes du projet de développement résidentiel du lot 6 411 688, pour la somme de 8 500\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 13- Voirie rue Ferdinand -Heppell Sud  
Décision remise à une date ultérieure.
- 14- Octroie du contrat pour l'inspection des conduites, PACP 2022, à Can-Inspecc inc  
**Considérant que** la Ville de Causapscal doit effectuer l'inspection de 10% de ses conduites, obligatoire par année et ce, en lien avec le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;  
**Considérant** la résolution 2022-04-074, donnant mandat à la MRC de la Matapédia pour l'appel d'offres regroupé pour des travaux d'inspection de conduites;  
**Considérant** les trois soumissions conformes suivantes :
- Can-Inspecc inc. 198 448,77 \$
  - InspeccVision 3D inc. 208 044,39 \$
  - Can-Explore inc. 394 039,60 \$
- 2022-08-193 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'octroyer le contrat pour l'inspection des conduites à « Can-Inspecc inc. » pour la somme de 28 880.08 \$ taxes incluses, pour la part de la Ville de Causapscal, déterminer dans la soumission.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 15- Agrandissement du terrain pour le garage municipal  
**Considérant** la résolution 2022-06-136, autorisant le directeur général à négocier l'achat d'une parcelle de terrain du lot 4 809 812;  
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :
- 2022-08-194 D'autoriser le directeur général à mandater la firme d'arpentage BERNARD & GAUDREULT, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, INC, pour la description technique et les notaires de Gestion Notariale Inc., de Causapscal, pour les documents légaux;  
Et d'autoriser le Maire et le Directeur général à signer tous documents donnant effet à la présente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 16- Nouvelle borne de recharge électrique  
**Considérant** le programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge du réseau e Circuit électrique;  
**Considérant que** la Ville de Causapscal est une municipalité du Québec qui se situe au milieu de la Vallée de la Matapédia et la dernière municipalité d'importance sur la route 132, donnant accès au Nouveau-Brunswick, au tour de la Gaspésie, et est un site privilégié pour la recharge des véhicules électriques;  
**Considérant que** la Ville de Causapscal désire offrir plus de possibilités de recharge pour les véhicules électriques au centre-ville, à proximité d'un parc, d'un site touristique et de facilité comme la restauration, etc.;
- 2022-08-195 Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose appuyée par madame la conseillère Odile Roy :
- De** mandate le directeur général à déposer une demande de subvention;

**Que** la Ville s'engage à respecter les critères d'admissibilités au programme de subvention;

**Que** la Ville de s'engage à satisfaire tous les engagements une fois l'acceptation reçue soit de;

- Signer l'entente de partenariat ou le renouvellement de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge du Circuit électrique.
- Signer l'entente de financement du programme de subvention de 4 500 bornes.
- Acheter les bornes auprès du fournisseur de bornes du Circuit électrique.
- Prévoir les équipes techniques ou les sous-traitants nécessaires pour mettre en œuvre le projet.
- Minimiser les coûts en favorisant l'installation des bornes à proximité de puits de jonction pour le raccordement au réseau souterrain ou à proximité d'un tableau de distribution électrique existant.
- Assumer les coûts d'installation des bornes dépassant le montant de la subvention.
- Installer, dans un stationnement municipal, quatre bornes de type SmartTwo avec système de rappel du câble ou deux bornes sur rue, ou installer en bordure de rue une ou plusieurs bornes sur rue doubles.
- Mettre les bornes en service, puis soumettre les factures justificatives dans les douze mois suivant la réception de la lettre de confirmation de la subvention envoyée par Hydro-Québec.
- Respecter les normes en vigueur pour la protection de l'environnement,
- Maintenir chaque borne dans un bon état de fonctionnement, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après sa mise en service.
- Ne pas aménager une piste cyclable entre les bornes sur rue et les places de stationnement réservées à la recharge.
- Installer une signalisation adéquate aux bornes (stationnement réservé pour véhicule électrique en recharge).
- Assurer l'entretien et le déneigement des surfaces autour des bornes, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après leur mise en service.
- Payer les frais annuels de gestion des équipements.
- Prendre en charge les frais d'entretien et de réparation des bornes au besoin.

**Et** d'autorise le Maire et le directeur général à signer tous documents donnant effet à la présente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

17- Entente – Convention collective

2022-08-196

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter les termes de la convention collective pour une durée de 5 ans, du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2025, le personnel cadre aura droit également aux mêmes augmentations de salaire et avantages que les employés syndiqués, le maire, le conseiller Denis Viel et le directeur général sont mandatés pour signer la convention au nom de la Ville de Causapsal.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 18- Nomination – inspecteur environnement – fosse septique  
2022-08-197 Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de nommer messieurs Martin Beaulieu, Martin Savard, Gervais Dufour et Pierre Cusson, employés de la Ville de Causapscal, inspecteurs pour l'application du règlement 245-19 et ainsi pourvoir à la vidange de fosses septiques, à l'entretien et l'installation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 19- Mur temporaire de la rue du Parc  
2022-08-198 Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Réjean Gagné, que le mur temporaire installé dans la Rue du Parc pour les festivités du 125<sup>e</sup> de la municipalité soit conservé jusqu'à l'Automne et les panneaux récupérés, alors pour être possiblement remonté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 20- Dérogation mineure de Jason Beauchemin  
**Considérant que** le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);  
2022-08-199 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL220187, de M Jason Beauchemin de permettre que la hauteur d'une clôture implante dans la cour ou la marge de recul excède 1.20m.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 21- PIIA de Réjean Primard et Françoise Doucette  
2022-08-200 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'accepter les demandes, #DPREL220183 des propriétaires Réjean Primard et Françoise Doucette. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant le changement de garde-corps à l'étage pour un modèle en PVC, comme celui au rez-de-chaussée (RDC).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 22- Autorisation de la tenue de l'événement — Ascension du Kempt  
**Considérant que** la Ville de Causapscal désire promouvoir les activités pour la communauté qui incite, entre autres, à l'activité physique;  
**Considérant que** l'événement se fait avec la collaboration du MTQ;  
2022-08-201 Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser la tenue de l'événement le 10 septembre 2022 et de donner le support nécessaire à la réalisation de l'activité en mettant à la disposition du comité, deux employés, le matériel et les équipements municipaux nécessaires à la sécurité, à l'installation et au démantèlement du site.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 23- Dons  
2022-08-202 Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de verser le don suivant :  
- 200 \$ à l'organisation bénévole Espace tennis Matapédien

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 24- Affaires nouvelles  
24.1 Facture de Construction Causap  
2022-08-203 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le paiement de la facture pour l'aménagement d'une cuisinette dans la salle de réunion de la Caserne de pompier, aux coûts de 12 391.66\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 24.2 Lettre de reconnaissance pour le comité de Fort Causap  
2022-08-204 Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de remettre une lettre de reconnaissance au comité de Fort Causap pour les remerciés de leurs excellents travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 25- Correspondance  
La correspondance est lue.
- 26- Période de questions  
Pas de présence citoyenne
- 27- Levée de la séance  
2022-08-205 Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de lever la séance.

---

Réjean (Félix) Lagacé, Maire

---

Laval Robichaud, Directeur général et  
Secrétaire-trésorier